

# Code de vie 2020-2021

## Les trois (3) principes de base :

Responsabilité de ses paroles et ses actions  
Respect de soi, de l'autre et de l'environnement  
Persévérance et assiduité

### En classe

Pour favoriser un climat d'étude approprié :

- En classe, j'utilise mon cellulaire ou autre appareil électronique uniquement si mon enseignant me donne l'approbation pour des motifs pédagogiques.
- Aucune nourriture n'est permise pendant les heures de cours, je n'apporte aucune boisson dans les laboratoires d'informatique, ni près des postes d'ordinateurs dans les classes. Dans la salle d'entraînement, j'apporte seulement des contenants d'eau.
- Je retourne en classe après mes examens.
- Je respecte mon horaire de cours; j'arrive à l'heure et je repars seulement à la fin du cours.

### Au centre

- Je ne flâne pas à la cafétéria et je circule avec un laissez-passer.
- J'utilise le stationnement réservé aux élèves qui se trouve à l'est du stationnement situé devant l'entrée principale. Pour y avoir accès, je me procure une vignette valide par demi-année scolaire. Des frais non remboursables s'appliquent. **Je suis passible d'une contravention si j'utilise le stationnement réservé aux visiteurs.**
- Je circule de façon sécuritaire dans le stationnement, sans quoi ma vignette pourra m'être retirée.
- Je laisse mon vélo à l'extérieur et j'en suis responsable, rangé correctement dans le stationnement à vélo conçu à cette fin.
- Je porte une tenue vestimentaire propre, convenable et appropriée au milieu de l'éducation.

### Moi, élève du CMST :

- Je fais preuve de sens civique en tout temps (langage correct, respect des autres et des lieux), sous peine de suspension ou d'expulsion.
- Je maintiens mon environnement propre et en ordre.
- Je fume ou vapote uniquement sur la voie publique.
- Je ne consomme, ne possède, ni ne vends de la drogue et/ou de l'alcool.
- Je n'ai pas en ma possession des objets jugés dangereux, sous peine de suspension ou d'expulsion.
- Je dois avoir ma carte étudiante en ma possession en tout temps.

La direction de l'établissement (ou une personne déléguée par celle-ci) pourrait procéder à une fouille de tout véhicule qui se trouve sur le terrain appartenant à l'établissement, si elle possède des informations indiquant que celui-ci pourrait contenir des preuves d'une infraction au code de vie de l'établissement ou d'actes illégaux.

À la demande d'une personne en autorité, je pourrais être dans l'obligation de présenter ma carte étudiante.

### IMPORTANT

**Tout membre du personnel a le droit d'intervenir auprès d'un élève du centre. Un manquement aux règles du code de vie pourrait entraîner des conséquences allant de la suspension jusqu'à l'expulsion du centre.**  
**Toute infraction relative aux lois entraînera une dénonciation aux autorités policières.**

Je m'engage à respecter le Code de vie du Centre multiservice de Sainte-Thérèse.

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_